

École primaire de Mougou

Conseil d'École (n°2)

Mardi 12 mars 2013

Présents :

- Mme Barand, Mme Bigard, Mme Bouhier, Mme Fournier, Mme Montmasson-Michel, M. Barbareau, M. Dubuisson, M. Gallard, M. Moinard, M. Sansault (*Enseignants*)
- Mme Georget-Truchi, Mme Dupond, Mme Lecanu, M. Brelay, Mme Lair, Mme Boutholeau, Mme Lafond, M. Chaigneau, Mme Pusniak (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- Mme Deborde, Mme Laporte, Mme Lobstein-Trencia (*Représentantes des Parents d'élèves suppléants*)
- Mme Lahmiti (*Maire de Mougou*)
- M. Autret (*Adjoint chargé des affaires scolaires*)
- Mme Chargy, Mme Tabutaud, Mme Mesmin (*Employées communales*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)

Excusés :

- Mme Jussaume (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- Mme Ventana, M. Barribault, Mme Viry-Troger, Mme Gazeau (*Enseignants*)
- Mme Logerais, Mme Dias (*Employées communales*)
- Mme Bergé (*Représentante des Parents d'Élèves titulaire*)

1 Bilan du 2^{ème} trimestre

a – Effectifs (au 12 mars 2013)

- Classe de PS/MS1 (M. Dubuisson) : 27 élèves
- Classe de PS/MS2 (Mme Fournier) : 27 élèves
- Classe de MS/GS (Mme Viry-Troger – Mme Gazeau) : 27 élèves
- Classe de GS/CP (Mme Montmasson-Michel – Mme Gazeau) : 24 élèves
- Classe de CP (M. Sansault/Mme Ventana) : 27 élèves
- Classe de CE1A (M. Gallard) : 25 élèves
- Classe de CE1B (Mme Bigard) : 26 élèves
- Classe de CE2 (Mme Barand) : 26 élèves
- Classe de CE2/CM1 (M. Moinard/Mme Bouhier) : 24 élèves
- Classe de CM1/CM2 (M. Barbareau/Mme Bouhier) : 24 élèves
- Classe de CM2 (M. Barribault) : 27 élèves

L'effectif total est de 284 élèves : 132 à l'école « maternelle » et 152 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 25,8 élèves.

b – Exercices de sécurité

Les exercices de confinement, dans le cadre du Plan Personnalisé de Mise en Sûreté, ont été réalisés le lundi 11 mars 2013, à 9h15 (école « élémentaire ») et à 10 h (école « maternelle »). Ces exercices se sont déroulés selon le protocole mis en place et affiché dans les classes.

Des exercices d'évacuation auront lieu au cours du 3^{ème} trimestre sur le moment de l'interclasse ou de la sieste (« maternelle »).

c – Association sportive de l'école

Le Marché de Noël, du 21 décembre, à la salle des fêtes, a été un succès : 2 962 € de bénéfices (ces bénéfices ont été entièrement versés pour toutes les activités du projet d'école : la classe de découvertes des CP, la classe de neige des CM1/CM2, les projets « arts visuels », les différentes sorties...). Le bilan financier du marché est présenté. Merci aux enfants et aux parents d'élèves pour leur aide et leur participation.

La vente des photos a permis de réaliser des bénéfices :

- 700 € à l'école maternelle (photos individuelles et photos de classe)
- 1466 € à l'école primaire (photos individuelles et photos de classe)

L'école a acheté pour la « maternelle » 7 vélos, sur le compte de l'Association sportive pour une somme de 850€. Ces vélos servent aussi au Centre de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les enseignants souhaiteraient que le Centre participe également à l'acquisition des vélos.

d – Travaux, achats, demandes diverses...

Depuis le dernier conseil d'école, différents travaux ont été réalisés, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- une vasque du hall d'entrée ne fonctionne plus depuis plusieurs mois : elle va être supprimée

- à l'école « élémentaire » :

- le portillon à côté de la grande structure de jeu a été supprimé et remplacé par un mur

Différents travaux sont encore à réaliser :

- à l'école « maternelle » :

- poursuite des aménagements des abords de la mare (plantations prévues avant les vacances de Pâques)

- à l'école « élémentaire » :

- depuis 2 mois, il y a de gros soucis avec Internet (débit souvent très insuffisant) et les téléphones de la cantine et de la garderie ne fonctionnent pas : un électricien devrait intervenir prochainement

Différents achats ont été demandés sur le budget 2013 :

- à l'école « maternelle » :

- 2 banquettes en mousse pour la classe PS/MS2
- des tables pour la salle informatique
- vitrine d'affichage extérieure

- à l'école « élémentaire » :

- 1 vidéoprojecteur supplémentaire
- des filets de buts

A l'école « élémentaire », il faudrait étudier la possibilité d'équiper chaque classe, la salle des maîtres et le bureau de direction d'une prise réseau, ce qui nécessiterait l'installation d'une baie de brassage, avec un switch). Certaines pièces auraient également besoin d'être repeintes : toilettes, salle des maîtres...

e – Rencontres parents/enseignants

A l'école « maternelle », les premières rencontres individuelles se sont déroulées du mois de décembre au mois de février en fonction des classes. Les 2èmes rencontres auront lieu en fin d'année scolaire.

A l'école « élémentaire », les 2èmes rencontres individuelles seront proposées aux familles (à raison de 10 min par famille), fin mars et au mois d'avril.

f – Piscine

Les séances « piscine » se sont poursuivies selon le calendrier ci-dessous :

- 1^{ère} période, du 10 septembre au 26 novembre (10 séances, le lundi) : CE1A
- 2^{ème} période, du 6 décembre au 14 mars (11 séances, le jeudi) : CE1B et GS/CP
- 3^{ème} période, du 18 mars au 17 juin (10 séances, le lundi) : CP et GS (Mme Viry-Troger)

Cette année, 6 nouveaux parents ont reçu l'agrément (après avoir suivi la formation de 3h). M. Sansault remercie tous les parents agréés (31) qui se sont rendus disponibles pour que toutes les séances soient assurées.

Les CE2 iront à la piscine de Celles au mois de juin.

g – Restauration scolaire

Depuis fin janvier, les repas sont fournis par un nouveau prestataire : l'API (Vouneuil-sous-Biard). Après une période d'adaptation et différents aménagements nécessaires, le fonctionnement semble maintenant assez satisfaisant. Actuellement, les repas sont livrés en liaison chaude pour l'école « maternelle » et en liaison « froide » pour l'école « élémentaire ». Celle-ci semblant apporter une meilleure qualité. L'école « maternelle » devrait donc elle aussi passer en liaison « froide », prochainement.

Jusqu'au 5 mars, les repas étaient commandés la veille pour le lendemain : ce qui n'était pas simple à gérer pour les enseignants et les ATSEM. Depuis, les repas sont commandés comme si tous les enfants étaient présents. Pour la rentrée prochaine, la Municipalité réfléchit à la mise en place d'un système où l'enfant serait demi-pensionnaire ou externe.

2 Projet d'école 2012/2013

Le projet d'école 2012/2013 s'inscrit dans le cadre des objectifs prioritaires fixés dans le projet d'école 2012/2016. Le projet doit s'articuler autour de 3 axes :

- consolider les savoirs fondamentaux dans l'Ecole du socle,
- prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun,
- École du socle : de l'école au collège..., renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures...

Le projet d'école présenté au 1^{er} conseil d'école, n'a pas été officiellement validé. Néanmoins, un certain nombre d'actions ont été mises en place, au fur et à mesure dans les classes.

a – Axe 1 : « consolider les savoirs fondamentaux dans l'école du socle... » avec 2 objectifs prioritaires :

- Améliorer l'abstraction dans les domaines « mathématiques » et « étude de la langue »
- Améliorer la méthodologie dans le travail scolaire

Action n°1 : Les instruments et les matériels de manipulation scolaires : les reconnaître, les utiliser avec aisance et les ranger... (cycle 1)

Action n°2 : Connaissance, compréhension et mise en fonctionnement d'un premier métalangage du langage écrit (cycle1)

Action n°3 : La connaissance des premiers nombres vers l'apprentissage du raisonnement numérique (cycle 1)

Action n°4 : Améliorer l'abstraction dans les domaines « étude de la langue » et « mathématiques » (cycle 2)

Action n°5 : Améliorer la méthodologie dans le travail scolaire ainsi que la mémorisation des règles grammaticales et orthographiques, des conjugaisons et des tables (cycle 2)

Action n°6 : Améliorer les compétences en étude de la langue (cycle 3)

b – Axe 2 : « prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun » avec 2 objectifs prioritaires :

- Optimiser les dispositifs d'aide disponibles
- Proposer une ouverture culturelle

Action n°1 : Mettre en place une aide personnalisée efficace (les 3 cycles)

Depuis début octobre, les enseignants ont mis en place l'aide personnalisée pour certains enfants. L'aide personnalisée se poursuit selon les modalités présentées au 1^{er} conseil d'école. A l'école « élémentaire », nous sommes en fin de 3^{ème} période : début avril débute la dernière.

Action n°2 : Favoriser l'accès à une culture commune pour tous (les 3 cycles)

Cet objectif a pour but de proposer aux enfants des activités culturelles et sportives, des projets fédérateurs grâce aux différents partenaires de l'école : CUMAV, Mairie, APE, Association sportive de l'école...

Toute l'école participera à un projet sur le thème de l'eau en arts visuels et en sciences. Des intervenants extérieurs viendront aider les enseignants :

- Kim Delagarde (Association la BETAPI) avec la classe de CE2 (3 séances)
- Véronique Selleret (artiste plasticienne) : 5 séances avec 3 classes : CE1A, CE2, CE2/CM1 ;

Une exposition de travaux d'enfants sera proposée dans le cadre de la fête de l'école, le vendredi 28 juin.

Dans le cadre de l'opération des « Clics et des classes », mise en place par le CNDP, les CE1A ont travaillé avec la photographe Coralie Salaün (de Rennes) pour réaliser grande photographie collective et panoramique qui sera exposée aux Rencontres d'Arles, au mois de juillet.

Les élèves de GS/CP, de CP et de CE1 participent au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Après avoir accueillis Martine Hoyas, les GS/CP iront visiter le Musée du Château d'Oiron, le lundi 8 avril ; les CP et les CE1 iront à Linazay (Musée du FRAC), le lundi matin 25 mars.

Les CP participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagné par une musicienne). Ils se produiront devant les parents d'élèves, le mardi 28 mai, à St-Léger.

Les MS/GS participent cette année à la 11^{ème} édition de l'Enfant et le Théâtre : ils sont allés voir, à Fressines, le jeudi 31 janvier, le spectacle : « A l'ombre d'une histoire ». Ils accueilleront dans la classe des lectrices pour une lecture de textes de théâtre contemporain, le jeudi 4 avril.

Les MS/GS et les GS/CP iront également assister à un concert dans le cadre du Festival de Melle (en partenariat avec la CUMAV) :

- « London Haydn Quartet », le jeudi 23 mai, pour les GS/CP
- « François Salque et Vincent Peirani » (violoncelle et accordéon), le lundi 3 juin, pour les MS/GS

3 comédiens du Théâtre de la Chaloupe (Niort) poursuivent la présentation du texte de leur prochaine création aux élèves de 3 classes (CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2) Les enfants ont assisté à une répétition, à la salle des fêtes de Mougou, le vendredi 8 mars. A la fin de l'année scolaire, ils iront dans les locaux du Théâtre la Chaloupe, voir une nouvelle répétition des comédiens au cours de laquelle, ceux-ci présenteront la pièce dans sa version presque définitive.

8 classes de l'école participeront aux activités USEP : certaines ont déjà eu lieu :

- les CP et les CE1B ont rencontré 2 fois, sur le temps scolaire, le 4 décembre et le 15 février leurs homologues de Vouillé, sur les thèmes : kinball, jeux traditionnels et jeux d'opposition
- le lundi 11 février, les CE2/CM1 sont allés à Prahecq et ont pratiqué du kinball
- les MS/GS sont allés, à Périgné, le 14 février : les activités proposées étaient : rondes et jeux dansés, cirque, hockey...
- tournoi de basket (cycles 2 et 3), hors temps scolaire, à Melle, le mercredi 14 mars : seulement 12 enfants de Mougou étaient présents (2 CP, 3 CE1, 3 CE2, 4 CM). Les autres années, il y avait entre 25 et 30 participants
- le samedi matin, 31 mars, les MS/GS pourront participer à une rencontre USEP, « Les Petits en fête », à Melle : 3 enfants seulement devraient y participer... (au lieu d'une douzaine habituellement)
- le mardi 2 avril, les CE2 iront à Fressines pour pratiquer du hockey, du basket, de l'orientation...
- à partir du lundi 18 mars, les classes de CM1/CM2 et CM2 participeront à l'opération « Football des princesses », organisées par le Comité USEP 79 (à l'occasion du Championnat d'Europe Féminin qui va se dérouler en Suède). L'intervenant, Adrien Guilloteau, viendra à l'école pour 5 séances (des lundis de 9h30 à 12h) avant d'organiser un tournoi final, à Mougou, entre les 5 écoles du département (le mardi 7 mai). Tous les enfants seront invités à une rencontre des Chamois Niortais. Parallèlement, un concours entre toutes les classes participantes est organisé. Il faudra réaliser une production artistique (affiche, vidéo...) sur un ou plusieurs thèmes : être solidaire, respecter, supporter, gérer ses émotions...

- les 7 classes « élémentaires » vont participer à une journée « course longue et course d'orientation », dans la forêt de l'Hermitain ; les « CM » participeront également à un atelier « boussole » :
 - le mardi 9 avril, pour les CE1B, CE2/CM1, CM1/CM2, CM2
 - le vendredi 12 avril pour les CP, CE1A, CE2
- 4 classes de l'école participeront au P'tit Tour USEP 2013 :
 - le jeudi 23 mai, à Fressines, pour les MS/GS
 - le vendredi 31 mai, à Mougou, pour les CP, CE1A et CE1B
- les MS/GS participeront à une journée « Le printemps des maternelles », le 11 juin, avec 4 autres classes, à St-Gelais

L'activité tennis de table pour la classe des CE2 et celle des CE2/CM1, au temple, à raison d'1 h par semaine et par classe avec l'intervenant, Freddy Brunet s'est terminée le jeudi 24 janvier. Certains enfants représenteront l'école de Mougou (avec des parents et un enseignant) à une grande journée finale, le samedi 27 avril, à Sainte-Néomaye.

Une classe de neige a eu lieu pour les CM1 et les CM2, à Ascou-Pailhères, du 28 janvier au 1 février 2013. 56 enfants (sur 59) y ont participé. Le séjour s'est bien déroulé. L'encadrement était composé de 3 enseignants et de 4 parents. Les enfants ont skié tous les jours, selon le planning prévu. Le bilan financier du séjour est présenté. Ce séjour a eu un coût global de 16 311 €, soit 291 € par enfant. Plusieurs subventions ont permis de financer ce séjour : 6000 € de la Municipalité, 1500 € de l'APE et 411 € de l'Association sportive de l'école. Les familles ont payé 150 € par enfant. 7 familles vont bénéficier de l'aide du CCAS de la commune de Mougou (pour un total d'environ 490 €).

Du 28 janvier au 1 février, les 39 CP ont participé à une classe de découvertes, au Loup Garou (Deux-Sèvres). Plusieurs activités étaient au programme : équitation, théâtre, rythmes et sons. Le séjour s'est bien déroulé et les enfants se sont bien adaptés à la vie collective. Ils étaient encadrés par 3 enseignants et 6 parents. Le bilan financier du séjour est présenté. Ce séjour a eu un coût global de 6 745 €, soit 173 € par enfant. Plusieurs subventions ont permis de financer une partie de ce séjour : 1 300 € de la Municipalité, 1 500 € de l'APE et 825 € de l'Association sportive de l'école. Les familles ont payé 80 € par enfant. 5 familles vont bénéficier de l'aide du CCAS de la commune de Mougou (pour un total de 160 €). Un DVD regroupant toutes les photos du séjour a été distribué gratuitement aux familles.

M. Sansault remercie toutes les personnes qui ont participé à l'encadrement de ces séjours, ainsi que la Municipalité et l'Association des Parents d'Élèves pour les subventions allouées.

c – Axe 3 : « Ecole du socle : de l'école au collège... Renforcer la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures » avec 2 objectifs prioritaires :

- *Poursuivre et améliorer la continuité des apprentissages*
- *Favoriser la mise en œuvre des échanges entre les élèves*

Action n°1 : Assurer la continuité entre le cycle 1 et le cycle 2

De plus, la liaison maternelle/primaire est poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école primaire (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront à l'école « élémentaire », 4 vendredis (8 mars, 15 mars, 17 mai, 24 mai), de 10h40 à 13h30. Accompagnés des CP de Mme Montmasson-Michel, ils pratiqueront des activités d'EPS (avec M. Sansault) et d'orientation dans l'école (avec Mme Gazeau). A 12 h 00, tous les enfants déjeuneront à l'école « élémentaire ». A 13h30, tous les élèves retrouveront leur classe respective.

Action n°3 : Assurer la continuité entre le cycle 3 et le Collège et favoriser la mise en œuvre des échanges entre les élèves du cycle 3 (CM2) et le Collège

Les Délégués de classe 6^{ème}, du Collège de Celles, viendront à l'école, le vendredi 22 mars, pour répondre aux questions des CM2.

M. Sansault présente ensuite le budget prévisionnel du projet d'école 2012/2013. Il se monte à 5 220 € pour la « maternelle » et à 27 221 € pour « l'élémentaire » Cette année, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour les classes de découvertes) sera de 9 630 € (330 € par classe + 6 000 € classe de neige) et celle de l'APE sera de 5 300 € (1 300 € « maternelle » + 4 000 € « élémentaire ») pour le projet d'école.

3 Rythmes scolaires

a – Le projet de réforme

Pour présenter la réforme des rythmes scolaires, M. Sansault présente le diaporama proposé par la DSDEN des Deux-Sèvres. Il avait déjà été présenté au cours de la 1^{ère} réunion d'information où étaient présents des parents d'élèves, des enseignants, Mme le Maire et des Conseillers. Les enseignants se sont réunis le mardi 12 février. Le Conseil Municipal a eu lieu le 28 février. Les Représentants des parents d'élèves se sont aussi réunis le lundi 4 mars pour en discuter. M. Sansault rappelle les grandes lignes de cette réforme :

- il s'agit de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe
- le temps des élèves ne changent pas : 36 semaines par an, 24 h hebdomadaires pour tous les élèves, 27h hebdomadaires pour les enseignants (incluant 108 h annuelles en dehors du groupe classe)
- ce qui change : 9 demi-journées dont le mercredi, 5h30 maximum d'enseignement par jour, 3h30 maximum par demi-journée, une pause méridienne d'1h30 minimum, la prise en charge de tous les enfants au moins jusqu'à 16h30, des activités périscolaires (APS), 3 h par semaine (ces 3 h représentent le temps libéré chaque jour et reporté le mercredi matin), des activités pédagogiques complémentaires (APC)...

- les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT)
- le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : Education nationale, associations, institutions culturelles et sportives...
- le but des APS est de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité
- les enseignants doivent effectuer 36 h (sur l'année) d'activités pédagogiques complémentaires (APC) : aide aux élèves rencontrant des difficultés, aide au travail personnel, activités prévues par le projet d'école. Ces APC (en groupes d'enfants restreints) sont menées en parallèle des activités périscolaires (APS). Les APC sont soumises à l'accord des parents (comme l'aide personnalisée actuellement). Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.
- quand il y a des transports scolaires, la journée débute à 9h ; le mercredi, la classe a lieu de 9h à 12h
- les enfants doivent pouvoir rester jusqu'à 16h30
- il n'y a pas de caractère obligatoire des APS (activités périscolaires)
- le taux d'encadrement pour les APS est de 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans
- c'est le DASEN (Directeur Académique) qui arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département, après examen des projets d'organisation qui lui auront été transmis par le Conseil d'école ou la commune et après avis du maire
- pour financer cette réforme l'Etat octroie un forfait de 50 € par enfant pour l'année en 2013 ; à partir de 2014, il n'y a plus d'aide
- les communes ont jusqu'au 31 mars pour faire connaître une éventuelle décision de report en 2014

b – Les activités périscolaires (APS)

Pour pouvoir mettre en place les APS, différents lieux pourraient être utilisés :

- à l'école « maternelle » : 2 classes (les 2 autres seraient occupées par les APC), la salle de motricité, la bibliothèque, la salle informatique/arts visuels
- à l'école « élémentaire » : 3 ou 4 classes (les autres seraient occupées par les APC), la salle informatique, la bibliothèque, la salle arts visuels, la salle des jeunes, la bibliothèque municipale, le Centre de loisirs...

Pour encadrer les APS, la Municipalité peut faire appel aux ATSEM, aux enseignants volontaires, à des intervenants qualifiés (associations partenaires de l'école, mouvements d'éducation populaire, associations sportives ou culturelles locales...). A ce jour, le nombre d'enseignants qui seraient volontaires est encore difficile à déterminer...

Les parents d'élèves souhaitent avoir des renseignements complémentaires :

- le transport scolaire du mercredi : il serait assuré comme les autres jours, le mercredi
- le personnel encadrant doit avoir le BAFA : selon le texte, « l'organisation d'activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT permettra de bénéficier, pour une période transitoire de 5 années, d'aménagements réglementaires facilitant les conditions d'encadrement des activités proposées en accueil de loisirs périscolaires
- la garderie et la restauration scolaire du mercredi : il y aura une garderie le mercredi matin de 7h15 à 8h50. Concernant la garderie et la restauration scolaire, la Municipalité consultera les parents d'élèves pour évaluer les besoins réels avant de mettre en place ces services.
- l'augmentation du nombre de places au Centre de loisirs : le Centre de loisirs étudie actuellement cette possibilité, même si le nombre de places devrait être limité (en raison de locaux et du nombre d'encadrants)
- Crainte que les APS se transforment en ¾ d'heure de garderie en plus : Mme Lahmiti précise que les APS permettront de pratiquer des activités culturelles et sportives différentes mais complémentaires des activités scolaires. Celles-ci seront encadrées par du personnel de qualité et formé.
- le coût des APS : en tenant compte de l'aide financière octroyée par l'Etat (pour ceux qui changeraient de rythme dès la rentrée 2013), une partie restera à la charge des familles : au vue des premières estimations, le coût pour les familles d'une séance d'APS (de ¾ d'h) serait de 0,50 € par enfant, soit 2 € par semaine pour un enfant qui participerait aux 4 séances.
- la durée des APS : certains parents pensent qu'il sera difficile de mettre en place une réelle activité sur ¾ d'heure, sachant qu'il faudra prendre en compte le temps de la sortie de classe, puis le temps de répartition entre ceux qui rentreront chez eux, ceux qui iront en APC et ceux qui iront en APS (avec telle ou telle activité) : il faudrait donc limiter au maximum les déplacements et trouver une organisation qui facilite la répartition des enfants
- des parents pensent que le temps est trop court pour trouver suffisamment d'intervenants pour le mois de septembre : M. Autret précise que le problème se poserait de la même façon pour la rentrée 2014, car on ne recrute pas les gens 6 mois à l'avance ; de plus cela permettrait peut-être de fidéliser les intervenants.

c – Les calendriers (réforme pour septembre 2013 ou septembre 2014)

Le calendrier pour l'application de la réforme dès septembre 2013 est le suivant :

- 25 janvier : publication du décret
- février : information des écoles sur les modalités d'application de la réforme

- mars : élaboration éventuelle d'un projet d'organisation du temps scolaire émanant du maire et/ou du conseil d'école
- mars : transmission des projets d'organisation du temps scolaire au DASEN, après avis de l'IEN
- avril : fixation de l'organisation de la semaine scolaire par le DASEN et information du Conseil Général, des Communes et des écoles par le DASEN
- avril : information des parents via les écoles sur l'organisation de la semaine scolaire de leur enfant au plus tard au retour des vacances de printemps
- mai 2013 à septembre 2013 : travail et approfondissement de la concertation entre les collectivités et l'ensemble des partenaires, déclinaison des lignes directrices du PEDT en programme d'action et préparation des conventions nécessaires à l'organisation des activités péri éducatives, en articulation avec le temps scolaire

Le calendrier pour l'application de la réforme au mois de septembre 2014 est le suivant :

- 25 janvier : publication du décret
- février : information des écoles sur les modalités d'application de la réforme
- mars : élaboration éventuelle d'un projet d'organisation du temps scolaire émanant du maire et/ou du conseil d'école
- 31 mars au plus tard : transmission au DASEN de la demande du maire du report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 et information des Conseils d'école
- avril : information des parents dès le début du mois d'avril sur le passage de leur commune aux neuf demi-journées à la rentrée 2014
- mai 2013 à septembre 2014 : travail et approfondissement de la concertation entre les collectivités et l'ensemble des partenaires, déclinaison des lignes directrices du PEDT en programme d'action et préparation des conventions nécessaires à l'organisation des activités péri éducatives, en articulation avec le temps scolaire

d – Organisation de la semaine scolaire, à Mougou

Pour le rythme de la semaine, de nombreuses solutions sont possibles. Les enseignants proposent :

- classe tous les jours de 9h à 12h
- pause méridienne de 12h à 13h30
- classe l'après-midi (sauf le mercredi) de 13h30 à 15h45
- les APC et les APS auraient donc lieu de 15h45 à 16h30
- les 36 h des APC seraient annualisées, ce qui permettrait d'effectuer 2 séances de 45 min par semaine du mois d'octobre au mois de mai (pendant 24 semaines)
- tous les APC n'auraient pas lieu le même soir pour tous les enseignants ce qui permettrait de ne pas utiliser toutes les classes

Le Conseil d'école se positionne sur cette organisation de la semaine.

La proposition de changement de rythme scolaire dès la rentrée 2013 est soumise au vote : 14 « Pour », 6 « Abstention », 4 « Contre ». Le Conseil d'école émet donc un avis favorable pour le changement de rythme scolaire dès la rentrée 2013. Le Conseil Municipal se réunira prochainement et transmettra sa décision à Mme l'Inspectrice de la circonscription.

Les parents d'élèves seront prévenus au plus tard au retour des vacances de printemps de la décision finale du DASEN. Ensuite, la Municipalité mettra en place, avec les différents partenaires (enseignants, parents d'élèves, DDEN, Centre de loisirs...), un groupe de travail pour préparer l'organisation du temps périscolaire : APC, APS (de 15h45 à 16h30).

4 Préparation de la rentrée 2013

a – Effectifs prévus pour la rentrée 2013

Pour la rentrée en septembre 2013, les effectifs (connus à ce jour), se maintiendront : 8 « -3 ans », 29 PS, 32 MS, 36 GS, 25 CP, 37 CE1, 51 CE2, 42 CM1 et 23 CM2 : soit un total de 283 élèves (105 élèves à l'école « maternelle » et 178 à l'école « élémentaire »), soit une moyenne de 25,7 élèves par classe.

b – Projet d'accueil des « -3 ans »

A la rentrée prochaine, nous accueillerons 8 « - 3 ans ». Ce sont les enfants nés en 2011, aux mois de janvier, février et mars. Un projet d'accueil va être envoyé à Mme l'Inspectrice de la circonscription. Ceux-ci compteront officiellement dans les effectifs. 8 élèves nés aux mois de janvier, février et mars 2011 devraient être accueillis (les enfants nés au mois d'avril 2011 sont sur liste d'attente). Ils seront scolarisés dans une classe -3ans/PS avec des effectifs un peu plus réduits ; les PS de cette classe seront les plus jeunes de cette tranche d'âge. Ils seront accueillis pour la matinée mais en fonction du souhait des familles, ils pourront être présents toute la journée (néanmoins il faudra veiller à ne pas trop surcharger la journée de ces jeunes enfants). Ils seront accueillis, comme les élèves de PS, au cours de 2 demi-journées d'intégration qui auront lieu les mardis 21 et 28 mai 2013. Certains se seront déjà familiarisés avec les lieux grâce aux activités organisées par « Gribouilles ». Une rentrée échelonnée sera mise en place, tout au long du mois de septembre :

- classe de PS/MS : 14 MS + 5 PS le 4 septembre, 5 PS, les 11 septembre et 4 PS le 18 septembre
- classe de -3ans/PS : 7 PS le 4 septembre, 8 PS le 11 septembre, 4 « -3ans » le 18 septembre et 4 « -3ans » le 25 septembre

Les familles des nouveaux élèves (PS et « -3ans ») doivent faire l'inscription en mairie du 18 mars au 12 avril.

c – Répartition des classes

A la prochaine rentrée, les CP réintégreront l'école « élémentaire ». La répartition devrait donc être :

- école « maternelle » (4 classes) : -3ans/PS, PS/MS, MS/GS, GS
- école « élémentaire » (7 classes) : CP, CE1, CE1/CE2, CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2.

La désignation des enseignants sera annoncée au 3^{ème} Conseil d'école et les compositions des classes seront affichées, comme les années précédentes, fin août.

d – Passage en classe supérieure

Comme les années passées, des modalités sont mises en place pour le passage des enfants en classe supérieure. Plusieurs étapes sont prévues et remplies au fur et à mesure sur un même document qui sera donné aux familles :

- le 2 mai, le Conseil des Maîtres de l'école fera part aux parents de sa proposition pour la rentrée prochaine
- les parents auront alors 15 jours pour faire connaître leur avis (avant le 17 mai). *L'absence de réponse vaudra acceptation de la proposition.*
- au plus tard, le 21 mai, le Conseil des Maîtres se réunira à nouveau et transmettra sa décision définitive
- les parents auront de nouveau un délai de 15 jours pour répondre (jusqu'au 5 juin). S'ils contestent la décision, un recours motivé sera examiné par la Commission départementale d'appel qui se réunira le 19 juin. *L'absence de réponse vaudra acceptation de la décision.*
- Cette commission notifiera ensuite aux parents la décision définitive

5 Questions diverses

a – M. Sansault rappelle certaines modifications du calendrier scolaire (les parents ont déjà été prévenus fin novembre) :

- les enfants n'auront pas classe du 8 mai au 12 mai inclus (Pont de l'Ascension)
- la Journée de Solidarité : les enfants n'auront pas classe le lundi de Pentecôte, le lundi 20 mai. Cette Journée de Solidarité sera effectuée, hors temps scolaire, par les enseignants, le mercredi 3 juillet
- pour rattraper les 2 jours supplémentaires des vacances de la Toussaint, il y aura classe le mercredi 22 mai toute la journée et le vendredi 5 juillet

b – M. Sansault fait un bilan des achats effectués pour l'année 2012, avec la subvention municipale (51 € par enfant) pour une somme totale de 15 331 € : Dactyl Buro pour 10 053 € (65,3 %), Sadel pour 1699 € (11,2 %), LeMatoulu pour 702 € (4,6 %), Qualimeuble pour 690 € (4,6 %), Pichon pour 522 € (3,3 %), Editeurs divers pour 494 € (3,3 %), Claëys Jeux pour 404 € (2,7 %), Casa pour 296 € (1,9 %), Milan pour 280 € (1,9 %), Prk des Incorruptibles pour 186 € (1,2 %), CDDP pour 17 € (0,1 %)

c – Les parents d'élèves demandent s'il est prévu une visite médicale pour les GS. Aucune visite n'est programmée avec l'infirmière scolaire. Cela fait plusieurs années que la visite n'a plus lieu.

d – Les parents d'élèves signalent qu'ils préféreraient que la fête de l'école ait lieu sur le stade.

e - Le prochain Conseil d'école devrait avoir lieu le mardi 11 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Directeur de l'École,
M. SANSULT